



2015/2330(INI)

18.1.2016

AMENDEMENT

1 - 222

Projet de rapport
Sofia Ribeiro
(PE573.167v01-00)

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2016
(2015/2330(INI))

Amendement 1

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Visa 1

Proposition de résolution

□ vu l'article 9 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

Amendement

– vu l'article **5, du traité sur l'Union européenne (traité UE) et l'article 9** du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

Or. en

Amendement 2

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'article 174 du traité FUE,*

Or. en

Amendement 3

Ulrike Trebesius, Anthea McIntyre, Amjad Bashir, Joachim Starbatty

Proposition de résolution

Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le rapport spécial n° 3/2015 de la Cour des comptes intitulé "La garantie pour la jeunesse de l'UE: les premières mesures ont été prises, mais des risques pour la mise en œuvre s'annoncent"^{1 bis};*

1 bis

<http://eca.europa.eu/Lists/ECADocuments>

Or. en

Amendement 4

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 5

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution

Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la communication de la Commission de 2014 relative à des systèmes de santé efficaces, accessibles et capables de s'adapter (COM (2014) 215 final),

Or. en

Amendement 6

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la recommandation de la Commission sur l'insertion active des

*personnes exclues du marché du travail
(octobre 2008),*

Or. en

Amendement 7
Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution
Visa 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le rapport élaboré par le comité de la protection sociale en 2014 et intitulé "Une protection sociale capable de répondre aux besoins en soins de longue durée dans une société vieillissante",

Or. en

Amendement 8
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Visa 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 9
Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution
Visa 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu la recommandation de la
Commission sur l'insertion active des
personnes exclues du marché du travail
(octobre 2008),*

Or. en

Amendement 10

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Visa 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu les observations finales du comité des
droits des personnes handicapées des
Nations unies sur le rapport initial de
l'Union européenne (septembre 2015),*

Or. en

Amendement 11

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution

Visa 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu la convention des Nations unies
relative aux droits des personnes
handicapées,*

Or. en

Amendement 12

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution
Visa 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu les observations finales du comité des droits des personnes handicapées des Nations unies sur le rapport initial de l'Union européenne (septembre 2015),

Or. en

Amendement 13
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Visa 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu les observations finales du comité des droits des personnes handicapées des Nations unies sur le rapport initial de l'Union européenne (septembre 2015),

Or. en

Amendement 14
Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Visa 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 15
Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis,

Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu sa résolution du 16 janvier 2014 sur
une stratégie de l'Union européenne pour
les personnes sans abri,*

Or. en

Amendement 16

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty

Proposition de résolution
Visa 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu les cinquième et sixième enquêtes
européennes sur les conditions de travail
en 2010 et 2015^{1 bis},*

1 bis

<http://www.eurofound.europa.eu/european-working-conditions-surveys-ewcs>

Or. en

Amendement 17

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty

Proposition de résolution
Citation 26 a (new)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu la revue trimestrielle sur l'emploi et
la situation sociale dans l'Union
européenne de mars 2015^{1 bis},*

1 bis

[http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89 \(Id=en&wsId=2193&furtherNews=yes](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&Id=en&wsId=2193&furtherNews=yes)

Or. en

Amendement 18

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Visa 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 23 octobre 2015 sur la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté infantile, (2014/2237(INI)),

Or. en

Amendement 19

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Visa 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 16 janvier 2014 sur une stratégie de l'Union européenne pour les personnes sans abri,

Or. en

Amendement 20

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Visa 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le rapport de la commission de l'emploi et des affaires sociales sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant une plateforme européenne dans l'objectif de renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré (A8-0172/2015),

Or. en

Amendement 21

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Visa 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la recommandation de la Commission sur l'insertion active des personnes exclues du marché du travail (octobre 2008),

Or. en

Amendement 22

Jean Lambert

Proposition de résolution

Visa 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le rapport d'Eurofound publié en 2014 et intitulé "Changements au niveau des mécanismes de fixation des salaires dans le contexte de la crise et du nouveau régime de gouvernance économique de l'UE",

Or. en

Amendement 23

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Visa 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le prochain rapport d'Eurofound (16 février 2016) sur le rôle joué par les partenaires sociaux dans le Semestre européen;

Or. en

Amendement 24

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Visa 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution législative du 8 juillet 2015 sur la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres,

Or. en

Amendement 25

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Visa 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Amendement 26
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu la recommandation de la
Commission sur l'insertion active des
personnes exclues du marché du travail
(octobre 2008),*

Or. en

Amendement 27
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Visa 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu les discussions avec les représentants
des parlements nationaux sur les priorités
pour 2016 dans le cadre du Semestre
européen,*

Or. en

Amendement 28
Marek Plura, Krzysztof Hetman, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

Proposition de résolution
Visa 34 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu les observations finales du comité des
droits des personnes handicapées des
Nations unies sur le rapport initial de*

Amendement 29
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 34 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la recommandation de la Commission du 20 février 2013, intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" (COM(2013)778),

Amendement 30
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 34 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu les observations finales du comité des droits des personnes handicapées des Nations unies sur le rapport initial de l'Union européenne (septembre 2015),

Amendement 31
Jean Lambert, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Visa 34 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 16 janvier 2014 sur une stratégie de l'Union européenne pour les personnes sans abri,

Or. en

Amendement 32
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 34 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la communication intitulée "Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015" et l'engagement stratégique ultérieur en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (2016-2019), qui porte spécifiquement sur l'emploi et l'indépendance économique des femmes,

Or. en

Amendement 33
Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Brando Benifei, Maria João Rodrigues, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Considérant -A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- A bis. considérant que l'Union connaît actuellement une reprise économique, mais que celle-ci demeure inégale entre États membres et au sein de ces derniers, et s'explique en partie par des facteurs transitoires tels que des prix du pétrole faibles et des politiques monétaires non conventionnelles, ce qui indique par

conséquent que l'Union peut faire davantage pour stimuler la reprise économique et sociale, de manière à renforcer la viabilité de celle-ci à moyen terme;

Or. en

Amendement 34

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage *est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins* trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Amendement

A. considérant que le chômage demeure trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée; qu'il baisse depuis 2013 mais uniquement de manière progressive en raison du maintien de régimes d'austérité macroéconomique et de réformes structurelles dans de nombreux États membres, qui entravent l'investissement public à grande échelle, affaiblissent le dialogue social, déstabilisent les marchés du travail, démantèlent la sécurité sociale et perpétuent l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 35

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant *que le chômage est en*

Amendement

A. considérant *qu'en dépit des taux*

baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

quelque peu à la baisse dans certains États membres, le chômage demeure trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Or. en

Amendement 36
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage *est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;*

Amendement

A. considérant que le chômage demeure trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Or. en

Amendement 37
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 *grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population*

Amendement

A. considérant que le *taux de* chômage est en baisse depuis 2013, *mais que cette baisse est insuffisante pour faire reculer le chômage et la pauvreté, malgré quelques politiques macroéconomiques et réformes structurelles favorables;* qu'il

active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Or. en

Amendement 38 **Sven Schulze**

Proposition de résolution **Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables *et* à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Amendement

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables, à l'impact des réformes structurelles ***ainsi qu'à la poursuite de la forte chute des prix de l'énergie et à la dépréciation de l'euro***; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Or. en

Amendement 39 **Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová**

Proposition de résolution **Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié

Amendement

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié

environ sont des chômeurs de longue durée;

environ sont des chômeurs de longue durée, ***ce qui souligne la nécessité de nouvelles réformes structurelles qui encouragent à la fois la flexibilité sur les marchés du travail et la sécurité des travailleurs; que l'emploi a progressé de 0,8 % dans l'UE-28 et de 0,4 % dans la zone euro en 2014;***

Or. en

Amendement 40
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Amendement

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles ***dans certains États membres;*** qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Or. en

Amendement 41
Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche

Amendement

A. considérant que le chômage est en baisse depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques favorables, ***aux faibles coûts de l'énergie qui ont renforcé le pouvoir d'achat*** et à l'impact des réformes

actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé ***dans de nombreux États membres***, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Or. en

Amendement 42

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le chômage ***est en baisse*** depuis 2013 grâce à des politiques macroéconomiques ***favorables*** et à l'impact des réformes structurelles; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée;

Amendement

A. considérant que le ***taux de chômage diminue lentement et inégalement*** depuis ***le second semestre de 2013***, grâce à des politiques macroéconomiques et à l'impact des réformes structurelles ***une répartition du temps de travail à travers l'augmentation du travail précaire s'est produite et, dans de nombreux pays, cette réduction s'est également accompagnée d'une diminution de la main-d'œuvre***; qu'il demeure néanmoins trop élevé, puisqu'il touche actuellement 9,9 % de la population active, soit 23 millions d'Européens, dont la moitié environ sont des chômeurs de longue durée ***et qu'il dépasse 10 % dans la zone euro, demeurant bien supérieur aux chiffres de 2008***;

Or. en

Amendement 43

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'afin de réduire le chômage, il est essentiel de tenir compte de circonstances microéconomiques spécifiques et de définir des réformes structurelles dont l'incidence sociale doit être évaluée avant l'entrée en vigueur de celles-ci;

Or. en

Amendement 44

Ulla Tørnæs, Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la reprise économique est entrée dans sa troisième année, et que les prévisions de croissance pour 2016 sont de 2 % pour l'UE-28 et de 1,8 % pour la zone euro;

Or. en

Amendement 45

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les conséquences de la crise de la zone euro, notamment une dette publique et privée élevée, restent à ce jour sans solution et continuent de produire des effets économiques et sociaux négatifs sur les économies de l'Union; que la zone euro se montre toujours vulnérable aux chocs

économiques asymétriques et accuse un retard sur le reste de l'Europe sur le front de la croissance économique;

Or. en

Amendement 46

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que l'assainissement budgétaire progresse dans l'UE-28, le déficit budgétaire étant passé de 4,5 % en 2011 à 2,5 % en 2015;

Or. en

Amendement 47

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Brando Benifei, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que, comme indiqué par la Commission européenne^{1 bis}, des disparités en matière sociale et d'emploi persistent entre États membres et au sein de ceux-ci et que l'évolution sociale continue à mettre en lumière de nouvelles disparités dans les pays de l'Union, ce qui entrave la croissance, l'emploi et la cohésion; que les sociétés qui se caractérisent par un degré élevé d'égalité entre les citoyens et d'investissement dans ceux-ci obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la croissance et de la capacité de l'emploi à rebondir;

Or. en

Amendement 48
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le taux de chômage des jeunes au niveau européen est de 22,6 % et, qu'en 2014, 12,3 % de jeunes ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ou de formation (NEET) et risquaient par conséquent d'être exclus du marché du travail *et de dépendre de prestations*;

Amendement

B. considérant que le taux de chômage des jeunes au niveau européen est de 22,6 % et, qu'en 2014, 12,3 % de jeunes ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ou de formation (NEET) et risquaient par conséquent d'être exclus du marché du travail;

Or. en

Amendement 49
Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le taux de chômage des jeunes au niveau européen est de 22,6 % et, qu'en 2014, 12,3 % de jeunes ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ou de formation (NEET) et risquaient par conséquent d'être exclus du marché du travail et de *dépendre de prestations*;

Amendement

B. considérant que le taux de chômage des jeunes au niveau européen est de 22,6 % et, qu'en 2014, 12,3 % de jeunes ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ou de formation (NEET) et risquaient par conséquent d'être exclus du marché du travail et de *perdre des compétences et du capital humain*;

Or. en

Amendement 50
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que de nombreux jeunes suivent des études supérieures supplémentaires pour tenter d'échapper au chômage, ou quittent leur pays pour chercher un emploi dans un autre État membre; que ces deux cas ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales sur le chômage des jeunes; que le taux de chômage réel pourrait donc dépasser le taux officiel;

Or. en

Amendement 51
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le niveau de chômage et ses conséquences sociales diffèrent entre pays européens;

Or. en

Amendement 52
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que près de 12,4 millions de personnes sont sans

emploi depuis plus d'un an et que 6 millions d'entre elles vivent cette situation depuis plus de deux ans; que le chômage de longue durée a des répercussions négatives sur la croissance économique et les systèmes de sécurité sociale, et qu'il peut devenir un problème structurel touchant des générations entières;

Or. en

Amendement 53

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le taux d'emploi des femmes (63,5 % en mai 2015) demeure bien en deçà de l'objectif clé de la stratégie Europe 2020, qui est de 75 %, et que le taux d'emploi à temps partiel des femmes reste trop élevé, soit 32,2 % par rapport à 8,8 % pour les hommes, et que, de ce fait, des mesures plus vigoureuses sont nécessaires pour réduire ces écarts;

Or. en

Amendement 54

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que seulement la moitié des travailleurs âgés de 55 à 65 ans occupe un emploi et que le chômage de longue durée est particulièrement répandu chez les travailleurs jeunes ou

âgés;

Or. en

Amendement 55

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la responsabilité première de la lutte contre le chômage des jeunes relève des États membres, lesquels doivent élaborer et mettre en œuvre des cadres de régulation du marché du travail, des systèmes d'éducation et de formation et des politiques actives du marché du travail;

Or. en

Amendement 56

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que la perte de capital humain due au chômage est considérable et que le coût global du chômage des jeunes a été estimé à 153 milliards d'euros par an^{1 bis};

1 bis

http://eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR15_03/SR15_03_FR.pdf - point 8

Or. en

Amendement 57
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que le taux d'emploi dans l'UE-28 a progressé de 0,8 point de pourcentage et qu'il existe d'importantes différences entre les résultats des pays européens, cinq pays ayant vu leur taux d'emploi reculer d'au moins cinq points de pourcentage entre 2009 et 2014;

Or. en

Amendement 58
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant qu'en 2014 dans l'UE-28 près de 5 % de la population active était au chômage depuis plus d'un an et que 3,1 % de la population active était au chômage depuis plus de deux ans;

Or. en

Amendement 59
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant qu'en plus des conséquences financières et sociales, le chômage, le chômage des jeunes et le

chômage de longue durée ont une incidence négative sur la convergence sociale et, en fin de compte, font obstacle à une croissance économique durable;

Or. en

Amendement 60
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET;

Amendement

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET; *qu'il est essentiel de déterminer les causes profondes du décrochage scolaire et de déterminer si la hausse du chômage chez les parents est susceptible de conduire à une augmentation des cas d'abandon scolaire;*

Or. en

Amendement 61
Sven Schulze, Anne Sander

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel

Amendement

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel

possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET;

possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET; ***que le décalage entre l'offre et la demande de compétences peut conduire au chômage;***

Or. en

Amendement 62 **Georgi Pirinski**

Proposition de résolution **Considérant C**

Proposition de résolution

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation ***est l'une des*** principales causes des jeunes NEET;

Amendement

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation ***et le décalage entre l'enseignement et les besoins du marché de l'emploi sont les*** principales causes des jeunes NEET;

Or. en

Amendement 63 **Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová**

Proposition de résolution **Considérant C**

Proposition de résolution

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET;

Amendement

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences ***numériques*** de base, ***que 40 % de la population de l'Union peut être considérée comme possédant des compétences numériques insuffisantes,*** et que 39 % des entreprises éprouvent des

difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications *numériques* requises; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET;

Or. en

Amendement 64
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le *faible niveau d'éducation* est l'une des principales causes des jeunes NEET;

Amendement

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises, *en dehors des difficultés rencontrées, spécialement par les jeunes, pour entrer sur le marché du travail*; que le *manque d'adéquation entre le marché du travail et l'éducation* est l'une des principales causes des jeunes NEET;

Or. en

Amendement 65
Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel

Amendement

C. considérant que de nombreux États membres ont revu à la baisse leurs budgets en matière d'éducation, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement, soumet les salaires et les conditions de

possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation *est l'une des* principales causes des jeunes NEET;

travail des enseignants à une pression, et favorise la multiplication des contrats précaires pour les enseignants et les travailleurs du secteur de l'éducation; qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation *et l'absence de mesures globales d'insertion sociale sont les* principales causes des jeunes NEET;

Or. en

Amendement 66

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Brando Benifei, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET;

Amendement

C. considérant qu'environ 20 % des citoyens actifs de l'Union européenne possèdent uniquement des compétences de base et que 39 % des entreprises éprouvent des difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises, *même si cette difficulté est également liée à la réticence de ces entreprises à offrir des contrats à long terme*; que le faible niveau d'éducation est l'une des principales causes des jeunes NEET;

Or. en

Amendement 67

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová, Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'environ 2 millions de postes restent à pourvoir dans l'Union, dont près de 900 000 relèvent du secteur numérique, ce qui freine la croissance économique et la création d'emplois; qu'en 2012, un Européen sur trois était sous-qualifié ou surqualifié par rapport à l'emploi occupé; que ce décalage a une incidence négative sur la croissance;

Or. en

Amendement 68

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Brando Benifei, Javi López, Agnes Jongerius, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la discrimination à l'égard des demandeurs d'emploi en situation de chômage de longue durée est malheureusement très répandue; que cette pratique est fondée sur la stigmatisation associée au chômage, qui conduit les employeurs à percevoir les chômeurs et les candidats plus âgés comme moins compétents ou moins aptes à l'emploi que les personnes ayant un emploi; qu'il est nécessaire que les employeurs forment leurs responsables des ressources humaines afin qu'ils surmontent leurs préjugés à l'égard des travailleurs sans emploi ou âgés et qu'ils focalisent leur attention sur les qualifications et l'expérience des personnes plutôt que sur leur statut professionnel du moment;

Or. en

Amendement 69

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que le travail non déclaré a de graves répercussions budgétaires et se traduit par la perte de recettes fiscales et de contributions à la sécurité sociale, en plus d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur l'acquisition de droits à pension et l'accès aux soins de santé;

Amendement

D. considérant que le travail non déclaré ***prive les travailleurs de leurs droits sociaux et du travail et favorise le dumping social; qu'il entraîne*** de graves répercussions budgétaires et se traduit par la perte de recettes fiscales et de contributions à la sécurité sociale, en plus d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur l'acquisition de droits à pension et l'accès aux soins de santé;

Or. en

Amendement 70

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que le travail non déclaré a de graves répercussions budgétaires et se traduit par la perte de recettes fiscales et de contributions à la sécurité sociale, en plus d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur ***l'acquisition*** de droits à pension et l'accès aux soins de santé;

Amendement

D. considérant que le travail non déclaré a de graves répercussions budgétaires et se traduit par la perte de recettes fiscales et de contributions à la sécurité sociale, en plus d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur ***un système efficient et efficace*** de droits à pension et l'accès aux soins de santé;

Or. en

Amendement 71

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que le travail non déclaré a de graves répercussions ***budgétaires et se traduit par la perte de recettes fiscales et de contributions à la sécurité sociale***, en ***plus d'avoir*** des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur l'acquisition de droits à pension ***et l'accès*** aux soins de santé;

Amendement

D. considérant que le travail non déclaré a de graves répercussions en ***raison*** des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur l'acquisition de droits à pension, ***notamment pour les femmes, comme en témoigne l'écart de pension moyen de 39 % dans l'Union, sur l'accès*** aux soins de santé, ***et des implications budgétaires dues à la perte de recettes fiscales et des contributions à la sécurité sociale; qu'un revenu de base insuffisant peut inciter les personnes à ne pas déclarer l'ensemble de leurs revenus;***

Or. en

Amendement 72

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Brando Benifei, Maria João Rodrigues, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que le travail non déclaré a de graves répercussions budgétaires et se traduit par la perte de recettes fiscales et de contributions à la sécurité sociale, ***en plus d'avoir*** des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur l'acquisition de droits à pension et l'accès aux soins de santé;

Amendement

D. considérant que le travail non déclaré ***non seulement*** a de graves répercussions budgétaires et se traduit par la perte de recettes fiscales et de contributions à la sécurité sociale, ***mais il a également*** des conséquences négatives sur l'emploi, la productivité et la qualité de l'emploi, le développement de compétences et la formation continue, ainsi que sur l'acquisition de droits à pension et l'accès aux soins de santé; ***qu'il y a lieu de***

déployer davantage d'efforts pour transformer le travail non déclaré en travail déclaré;

Or. en

Amendement 73

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, ***bien que*** les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne ***constituent pas en tant que telles*** des ***emplois précaires***, ces types de contrats ***risquent davantage d'être touchés par la précarité, même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes;***

Amendement

E. considérant que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne ***cessent d'augmenter, notamment dans les États membres qui ont mis en œuvre des réformes du marché du travail ayant un effet négatif sur les droits des travailleurs;*** ***que*** ces types de contrats ***constituent l'une des causes profondes du travail précaire, étant donné qu'ils sont souvent à durée déterminée, ne prévoient pas une protection suffisante contre le licenciement, ni une protection sociale ou le versement de cotisations appropriées à des régimes de retraite, ni une représentation à travers des comités d'entreprise ou des syndicats;***

Or. en

Amendement 74

Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, ***bien que*** les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ***ne constituent pas en tant que telles des***

Amendement

E. considérant que les formes de travail atypiques, ***précaires*** ou non conventionnelles ***augmentent de manière***

emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes;

significative; qu'il est important de promouvoir des emplois de qualité qui constituent une source adéquate de revenus et de sécurité pour les familles;

Or. en

Amendement 75

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Guillaume Balas, Maria João Rodrigues, Elena Gentile

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, *même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes;*

Amendement

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité; *qu'en raison de la crise économique, ces types de contrats se sont multipliés de manière inquiétante et sans tenir compte des souhaits des travailleurs;*

Or. en

Amendement 76

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, *même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes;*

Amendement

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité; *afin d'éviter une utilisation inappropriée de ces contrats, un mécanisme d'inspection du travail*

efficace et efficient doit être mis en œuvre;

Or. en

Amendement 77

Claude Rolin

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, *même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes;*

Amendement

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, *et ils se sont multipliés dans certains pays depuis la crise;*

Or. en

Amendement 78

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, *même s'ils représentent une minorité* des relations de travail existantes;

Amendement

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats, *notamment les contrats "zéro heure"*, risquent davantage d'être touchés par la précarité *et représentent un nombre croissant* des relations de travail existantes;

Or. en

Amendement 79
Glenis Willmott, Siôn Simon

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, ***bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes;***

Amendement

E. considérant que ***le travail précaire est un problème persistant dans l'ensemble de l'Europe et peut conduire à une situation de travailleurs pauvres;***

Or. en

Amendement 80
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes;

Amendement

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, même s'ils représentent une minorité des relations de travail existantes; ***qu'il est nécessaire de prévoir des mesures de contrôle efficaces afin de lutter contre l'usage abusif des formes d'emploi atypiques ou non conventionnelles;***

Or. en

Amendement 81
Romana Tomc

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, *même s'ils représentent* une minorité des relations de travail existantes;

Amendement

E. considérant que, bien que les formes de travail atypiques ou non conventionnelles ne constituent pas en tant que telles des emplois précaires, ces types de contrats risquent davantage d'être touchés par la précarité, *et devraient représenter* une minorité des relations de travail existantes;

Or. en

Amendement 82
Glenis Willmott, Siôn Simon

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que des emplois qualifiés et de qualité assortis de la sécurité de l'emploi, par opposition au travail précaire, sont nécessaires pour aider à lutter contre le chômage dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 83
Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Guillaume Balas, Brando Benifei, Maria João Rodrigues, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les emplois les plus précaires privent les personnes de la possibilité de faire valoir leurs droits, de la protection d'une assurance sociale,

mettent en danger leur santé et leur sécurité et ne leur assurent pas un revenu suffisant qui leur permettrait de vivre décemment; que l'insécurité constitue un autre élément clé de la précarité et qu'elle englobe l'incertitude en matière d'emploi, l'insuffisance de revenus, l'absence de protection contre le licenciement, la méconnaissance de la durée de l'emploi et l'incertitude quant à l'avenir professionnel;

Or. en

Amendement 84
Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne, *soit 7 millions de plus que lorsque les engagements à l'égard de l'objectif de la stratégie Europe 2020 ont été pris*; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; *qu'en 2012, 32,2 millions de personnes handicapées de plus de 16 ans étaient dans cette situation*;

Or. en

Amendement 85
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; ***que le sans-abrisme a augmenté dans de nombreux États membres; qu'en 2012, 32,2 millions de personnes handicapées de plus de 16 ans étaient dans cette situation;***

Or. en

Amendement 86
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; ***que les objectifs de la stratégie Europe 2020 n'ont pas encore été atteints, de sorte qu'une révision immédiate de la stratégie Europe 2020 est nécessaire;***

Amendement 87**Ádám Kósa****Proposition de résolution****Considérant F***Proposition de résolution*

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; ***qu'en 2012, 32,2 millions de personnes handicapées de plus de 16 ans étaient dans cette situation;***

Amendement 88**Marek Plura, Krzysztof Hetman, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz****Proposition de résolution****Considérant F***Proposition de résolution*

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans

la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; ***qu'en 2012, 32,2 millions de personnes handicapées de plus de 16 ans étaient dans cette situation;***

Or. en

Amendement 89
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se ***trouvent*** actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 ***risquaient de tomber dans la*** pauvreté ou ***d'être victimes*** d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que ***le nombre de personnes en situation de pauvreté dans l'Union européenne est en hausse***, près de 123 millions de personnes se ***trouvant*** actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 ***étaient menacés de*** pauvreté ou d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 90
Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent

actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

actuellement dans cette situation dans l'Union européenne, ***dont 32,2 millions de personnes handicapées en 2012***; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 91

Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; ***que même si le nombre d'Européens exposés au risque de pauvreté a augmenté entre 2009 et 2012, la situation s'est stabilisée en 2013 et 2014***;

Or. en

Amendement 92

Claude Rolin

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que ***cet objectif est loin d'être atteint car*** près de 23 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 93

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale;

Amendement

F. considérant que ***bien que*** l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 vise à réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions, ***les taux de pauvreté ont au contraire augmenté et atteint un niveau inacceptable***; que près de 123 millions de personnes se trouvent actuellement dans cette situation dans l'Union européenne; qu'en 2013, 26,5 millions d'enfants de l'Union européenne à 28 risquaient de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; ***que le sans-abrisme augmente dans la plupart des États membres***;

Or. en

Amendement 94
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; ***que ces facteurs peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs systèmes de retraite;***

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Amendement

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Or. en

Amendement 95
Claude Rolin

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; ***que ces***

facteurs peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs systèmes de retraite;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

dépasser les 140 % d'ici 2060;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Or. en

Amendement 96 **Enrique Calvet Chambon**

Proposition de résolution **Considérant G**

Proposition de résolution

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs *peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs* systèmes de retraite;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Amendement

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs, *auxquels s'ajoute le vieillissement de la population, peuvent justifier à eux seuls la nécessité de restructurer les* systèmes de retraite;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Or. en

Amendement 97

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Javi López, Agnes Jongerius, Maria João Rodrigues, Elena Gentile, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs *peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs systèmes de retraite;*

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Amendement

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs *justifient la nécessité, pour les pouvoirs publics, de garantir le caractère suffisant et adéquat du premier pilier des retraites à court et à moyen termes;*

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Or. en

Amendement 98

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite

Amendement

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite

dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs peuvent expliquer à eux seuls **que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs** systèmes de retraite;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs peuvent expliquer à eux seuls **le fait qu'il est important d'introduire des réformes socialement responsables des** systèmes de retraite;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Or. en

Amendement 99

Ulla Tørnæs, Enrique Calvet Chambon, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs systèmes de retraite;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Amendement

G. considérant que le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060, **ce qui souligne la nécessité pressante de réformes du marché du travail et des systèmes de retraites, visant à maintenir les personnes sur le marché du travail;** que ces facteurs peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs systèmes de retraite;

¹² Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Amendement 100**Heinz K. Becker, Thomas Mann****Proposition de résolution****Considérant G***Proposition de résolution*

G. considérant que le rapport de **dépendance économique des personnes** âgées dans l'Union européenne¹² devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs systèmes de retraite;

¹² **Personnes de 65 ans et plus par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans.**

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Amendement

G. considérant que le rapport **entre les personnes de 65 ans et plus par rapport à celles** âgées **de 15 à 64 ans** dans l'Union européenne devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % jusqu'en 2060, et que le rapport de dépendance économique total¹³ devrait se stabiliser au-delà de 120 % jusqu'au milieu de la prochaine décennie, pour ensuite dépasser les 140 % d'ici 2060; que ces facteurs peuvent expliquer à eux seuls que la grande majorité des citoyens européens conviennent de l'importance de restructurer leurs systèmes de retraite;

¹²

¹³ Population inactive totale par rapport à la population active âgée de 20 à 64 ans.

Amendement 101**Verónica Lope Fontagné****Proposition de résolution****Considérant G bis (nouveau)***Proposition de résolution**Amendement*

G bis. considérant que l'évolution démographique que connaît l'Union européenne dépend de facteurs autres que le vieillissement démographique, tels que la densité ou la répartition de la

population;

Or. en

Amendement 102

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que le nombre croissant de personnes âgées dépendantes a et aura une incidence croissante sur les systèmes de soins de santé et de soins à long terme, et sur la nécessité de ressources à la fois formelles et informelles en matière de soins; que les systèmes actuels de sécurité sociale ne tiennent pas suffisamment compte de la situation des aidants non professionnels, qui constituent une immense ressource pour la société;

Or. en

Amendement 103

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée (la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement), ce qui entrave la croissance et rend l'Union tout entière plus vulnérable aux crises;

H. considérant que l'endettement public et privé demeure trop élevé dans l'Union, ce qui affaiblit l'économie européenne; que, pour ces motifs, il est nécessaire d'ouvrir un débat urgent et approfondi sur la gestion de la dette au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 104

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée (la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement), ce qui entrave la croissance et rend l'Union tout entière plus vulnérable aux crises;

Amendement

H. considérant que la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée (la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement), ce qui entrave la croissance et rend l'Union tout entière plus vulnérable aux crises; ***que les chocs asymétriques ont touché principalement les États membres les plus frappés par les crises économiques, alors que d'autres pays manifestent toujours plus fréquemment des symptômes similaires;***

Or. en

Amendement 105

Sven Schulze, Anne Sander

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée (la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement), ce qui entrave la croissance et rend l'Union tout entière plus vulnérable aux crises;

Amendement

H. considérant que la dette publique ***croissante*** de nombreux États membres demeure trop élevée (la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement), ce qui entrave la croissance et rend l'Union tout entière plus vulnérable aux crises; ***que les États membres devraient tirer parti de la persistance des taux d'intérêt faibles dans la zone euro afin de mettre en place des réformes structurelles avant qu'un renversement de cette tendance ne devienne inévitable;***

Amendement 106

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée (la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement), ce qui **entrave la croissance et** rend l'Union tout entière plus vulnérable aux crises;

Amendement

H. considérant que la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée (la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement), ce qui rend l'Union tout entière plus vulnérable aux crises;

Or. en

Amendement 107

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée (*la Grèce et l'Italie affichant les chiffres les plus élevés, avec 167,8 % et 136 %, respectivement*), ce qui **entrave** la croissance et **rend** l'Union tout entière plus vulnérable aux crises;

Amendement

H. considérant que ***bien que*** la dette publique de nombreux États membres demeure trop élevée, ***d'autres facteurs, tels que le faible niveau des taux d'intérêt ou l'absence d'investissements dans certains domaines, s'opposent à la durabilité de*** la croissance et ***rendent*** l'Union tout entière plus vulnérable aux crises;

Or. en

Amendement 108

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, au cours des 10 à 15 prochaines années, 90 % de la croissance mondiale trouvera son origine en dehors de l'UE;

Amendement

I. considérant que, au cours des 10 à 15 prochaines années, 90 % de la croissance mondiale trouvera son origine en dehors de l'UE; ***qu'il est essentiel de mettre en œuvre des politiques industrielles et de marché à même de renforcer la compétitivité mondiale de l'Union et, par conséquent, de garantir des emplois durables et favorisant l'intégration sociale;***

Or. en

Amendement 109

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Brando Benifei, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, au cours des 10 à 15 prochaines années, 90 % de la croissance mondiale trouvera son origine en dehors de l'UE;

Amendement

I. considérant que ***si le scénario actuel persiste***, au cours des 10 à 15 prochaines années, 90 % de la croissance mondiale trouvera son origine en dehors de l'UE, ***il convient par conséquent de repenser la stratégie actuelle en matière de croissance et de création d'emplois dans l'Union;***

Or. en

Amendement 110
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que 20 % des dépenses relevant du Fonds social européen devraient être utilisés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les États membres;

Or. en

Amendement 111

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) a déjà approuvé 69 projets dans 18 pays et signé 56 opérations (pour un financement total au titre de l'EFSI d'environ 1,4 milliard d'EUR), ce qui devrait générer des investissements de plus de 22 milliards d'EUR et impliquer quelque 71 000 PME;

Amendement

J. considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) a déjà approuvé 69 projets dans 18 pays et signé 56 opérations (pour un financement total au titre de l'EFSI d'environ 1,4 milliard d'EUR), ce qui devrait générer des investissements de plus de 22 milliards d'EUR et impliquer quelque 71 000 PME; ***que ces projets constituent pour l'essentiel de grandes infrastructures, et que les PME et les micro-entreprises sont généralement exclues par ces fonds en dépit de leur pertinence en tant que piliers de l'économie européenne et génératrices d'emplois de qualité;***

Or. en

Amendement 112

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) a déjà approuvé 69 projets dans 18 pays et signé 56 opérations (pour un financement total au titre de l'EFSI d'environ 1,4 milliard d'EUR), ce qui devrait générer des investissements de plus de 22 milliards d'EUR et impliquer quelque 71 000 PME;

Amendement

J. considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) a déjà approuvé 69 projets dans 18 pays et signé 56 opérations (pour un financement total au titre de l'EFSI d'environ 1,4 milliard d'EUR), ce qui devrait générer des investissements de plus de 22 milliards d'EUR et impliquer quelque 71 000 PME;
que davantage d'efforts doivent être déployés pour veiller à ce que des infrastructures sociales telles que les structures d'accueil des enfants bénéficient de financements;

Or. en

Amendement 113

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

J bis. considérant que, malgré le plan d'investissement, le montant total de l'investissement n'a cessé de reculer ces dernières années, ce qui pourrait être une conséquence de l'effet de substitution des investissements qui auraient pu être réalisés par les États membres par les investissements européens, qui porterait par conséquent atteinte à l'effet positif que le plan Juncker pourrait avoir;

Or. en

Amendement 114

Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant que les régions ultrapériphériques font face à d'énormes difficultés dues à leurs caractéristiques spécifiques qui limitent leur potentiel de croissance; que les taux de chômage dans ces régions varient entre 15 % et 32,4 %;

Amendement

L. considérant que les régions ultrapériphériques **les plus pauvres** font face à d'énormes difficultés dues à leurs caractéristiques spécifiques qui limitent leur potentiel de croissance; que les taux de chômage dans ces régions varient entre 15 % et 32,4 %;

Or. en

Amendement 115
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution

M. considérant que 6,9 millions de citoyens européens vivent et travaillent dans un autre État membre; que l'Union compte plus de 1,1 million de travailleurs transfrontaliers et frontaliers;

Amendement

M. considérant que 6,9 millions de citoyens européens **exercent leur droit fondamental à la libre circulation et** vivent et travaillent dans un autre État membre; que l'Union compte plus de 1,1 million de travailleurs transfrontaliers et frontaliers;

Or. en

Amendement 116
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution

M bis. considérant qu'une révision de la directive sur le détachement des travailleurs s'impose afin de lutter contre le dumping social;

Amendement

Or. en

Amendement 117
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que la libre circulation des personnes est fondamentale pour renforcer la convergence entre les pays européens;

Or. en

Amendement 118
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que l'arrivée actuelle de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de pays tiers exigera à la fois des mesures à court terme afin de fournir une assistance sociale immédiate et des mesures à moyen et à long termes visant à garantir l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, aux soins de santé et à l'intégration sociale;

Or. en

Amendement 119
Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto, Javi López

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que l'afflux croissant de réfugiés en Europe nécessite que les États membres ainsi que les autorités régionales et locales déploient des efforts extraordinaires afin de pouvoir accueillir et intégrer ces réfugiés dans la société;

Or. en

Amendement 120
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant M ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

M ter. considérant que les données disponibles indiquent une augmentation du sans-abrisme dans l'Union; que, selon les derniers chiffres publiés par Eurostat, 11,4 % de la population de l'Union a été confrontée en 2014 à une surcharge des coûts du logement, et que le projet de rapport conjoint sur l'emploi identifie clairement le taux de surcharge des coûts du logement comme l'une des principales tendances sociales à surveiller, et que ce taux se détériore de manière significative dans plusieurs pays; que la précarité énergétique constitue un problème majeur en Europe, où entre 50 et 125 millions de personnes ne peuvent se permettre un niveau de confort thermique adéquat à l'intérieur des bâtiments;

Or. en

Amendement 121
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

-1 bis. prend note des risques soulignés par le Cedefop en ce qui concerne l'inadéquation et l'obsolescence des compétences; insiste sur l'importance des systèmes de formation en alternance, comme la formation professionnelle et l'apprentissage, dans l'optique de la mise en adéquation des compétences des jeunes et de la demande du marché du travail.

Or. en

Amendement 122

Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission ***souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention*** à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs ***sociaux*** (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; ***souligne que la nécessité d'investir*** dans le développement social ***n'est pas simplement*** un moyen de ***garantir*** la croissance et la convergence ***économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi***;

Amendement

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission ***accorde une attention*** à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs ***clés*** (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; ***encourage les investissements*** dans le développement social ***en accord avec les coutumes et les traditions nationales, comme*** un moyen de ***générer*** la croissance ***économique, l'emploi*** et la convergence ***sociale***;

Or. en

Amendement 123

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes ***d'ajustement macroéconomique***, en ajoutant trois indicateurs ***sociaux*** (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans ***le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016***; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Amendement

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes ***nationaux, de stabilité et de réforme***, en ajoutant trois indicateurs ***d'emploi*** (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans ***la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)***; ***note, toutefois, que l'inclusion de ces variables dans le tableau de bord n'entraîne aucune implication juridique de même qu'elle n'altère pas l'objectif de la PDM***; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi; ***insiste, par conséquent, sur l'importance des indicateurs de la qualité de l'emploi, de la pauvreté et des inégalités, et souligne que l'emploi et les considérations sociales devraient être mis sur un pied d'égalité avec les considérations économiques***;

Or. en

Amendement 124 Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. ***se réjouit*** que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement

Amendement

1. ***note*** que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement

macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Or. en

Amendement 125 **Georgi Pirinski**

Proposition de résolution **Paragraphe 1**

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Amendement

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi; ***fait remarquer que la cohésion sociale et économique devrait demeurer l'objectif premier de toutes les politiques de l'Union;***

Or. en

Amendement 126 **Joachim Schuster**

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Amendement

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi; ***demande que des mesures soient prises afin d'éviter un nivellement par le bas en ce qui concerne la fiscalité et les normes sociales, en s'appuyant sur une meilleure utilisation des indicateurs sociaux dans la surveillance macroéconomique; souligne l'importance des indicateurs de la pauvreté et des inégalités dans ce contexte; prend acte des récentes études de l'OCDE[1] et du FMI[2] qui soulignent que les inégalités sociales en Europe entravent la reprise économique; affirme que davantage d'efforts sont nécessaires pour améliorer la visibilité politique et l'impact du tableau de bord des indicateurs clés en matière sociale et d'emploi; invite la Commission à garantir que les États membres qui ont une faible performance sociale traitent de façon adéquate la question des inégalités sociales; accueille favorablement l'avis du comité de la protection sociale dans ce contexte;***[3]

[1] OCDE, "Tous concernés: Pourquoi moins d'inégalité profite à tous", 2015.

[2] Rapport du FMI, "Causes et conséquences des inégalités de revenus", juin 2015.

Or. en

Amendement 127
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Amendement

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi; ***estime toutefois que davantage d'efforts devraient être réalisés en vue d'une évaluation plus complexe et objective basée sur la diversité et les caractéristiques des États membres;***

Or. en

Amendement 128
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir **la croissance** et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Amendement

1. **I.** se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir **que le développement** et la convergence économiques **seront durables et inclusifs**, mais constitue également un objectif spécifique en soi; **soutient l'appel de la Commission en faveur de l'investissement dans les services, tels que l'aide au logement, les soins de santé, l'aide à l'enfance et les services de réadaptation; invite la Commission à intégrer dans le tableau de bord de la PDM des indicateurs pertinents sur la capacité d'achat d'un logement, et à presser les États membres de contrôler et de promouvoir l'accès à un logement décent et abordable pour tous;**

Or. en

Amendement 129

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement

Amendement

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement

macroéconomique, *en ajoutant* trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

macroéconomique; *déplore que l'ajout de* trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016 *n'ait pas été suivi d'effets et que cela ne suffise pas à empêcher la poursuite du démantèlement des normes sociales; demande l'inclusion d'indicateurs sociaux qui permettent de déclencher des actions concrètes en faveur de la croissance inclusive et de l'éradication de la pauvreté*; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Or. en

Amendement 130 **Sofia Ribeiro**

Proposition de résolution **Paragraphe 1**

Proposition de résolution

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi;

Amendement

1. se réjouit que l'examen annuel de la croissance (EAC) de la Commission souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'équité sociale dans le cadre des nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, en ajoutant trois indicateurs sociaux (taux d'activité, chômage des jeunes et chômage à long terme) dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016; souligne que la nécessité d'investir dans le développement social n'est pas simplement un moyen de garantir la croissance et la convergence économiques, mais constitue également un objectif spécifique en soi; *accueille favorablement l'appel de la Commission en faveur de l'investissement dans les services, tels que l'aide au logement, les soins de santé, l'aide à l'enfance et les*

services de réadaptation;

Or. en

Amendement 131
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. demande l'inclusion d'indicateurs sociaux et environnementaux supplémentaires qui devraient à tout le moins être sur un pied d'égalité avec les autres indicateurs de la PDM; est d'avis que ces indicateurs doivent aussi pouvoir donner lieu à une action corrective et pas simplement à un "suivi" de la situation socio-économique globale; insiste sur le fait que les niveaux excessifs de chômage, d'inégalités et de pauvreté constituent aussi des déséquilibres menaçants pour la zone euro; rappelle ses demandes répétées en faveur de l'adoption d'indicateurs relatifs à l'efficacité des ressources et aux coûts unitaires du capital, ainsi que d'autres indicateurs pertinents en vue de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs révisés d'Europe 2020, y compris des indicateurs non liés à la compétitivité des coûts dans des domaines tels que la recherche et le développement, l'enseignement et la formation;

Or. en

Amendement 132
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

1 bis. se félicite que la Commission ait placé, dans cet EAC, la justice sociale au cœur de la reprise économique européenne; souligne les réalisations de l'Union en faveur de la convergence par la création d'une Union économique et monétaire, et invite la Commission et les États membres à encourager une convergence sociale européenne;

Or. en

Amendement 133

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable; ***presse les États membres de mettre en œuvre et de développer les politiques en faveur de l'emploi des jeunes, en tenant compte des aspirations des jeunes et en faisant correspondre ces politiques avec les besoins réels du marché du travail;***

Or. en

Amendement 134

Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que *les* emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que *des* emplois *flexibles*, de qualité *et inclusifs, accessibles à chacun en fonction de ses capacités et de son expérience*, constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine *pour tous*; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Or. en

Amendement 135
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que les emplois de qualité *et inclusifs* constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine *pour tous*; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Or. en

Amendement 136
Ulla Tørnæs, Yana Toom, Enrique Calvet Chambon, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que *les emplois* de qualité *constituent* un pilier essentiel de l'équité sociale, *en promouvant la dignité humaine*; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que *l'emploi* de qualité *constitue* un pilier essentiel de l'équité sociale; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Or. en

Amendement 137

Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que les emplois de qualité *et inclusifs* constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine *pour tous*; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Or. en

Amendement 138

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité

Amendement

2. observe que les emplois de qualité *et inclusifs* constituent un pilier essentiel de

sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine *pour tous*; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse *et pour la génération des plus de 50 ans*, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Or. en

Amendement 139

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que les emplois de qualité *et inclusifs* constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine *pour tous*; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Or. en

Amendement 140

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en

Amendement

2. observe que les emplois *durables et* de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union

particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Or. en

Amendement 141

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que *l'emploi* et la *croissance* doivent être *placés* au centre des politiques de l'Union européenne, *en particulier celles* pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que les emplois de qualité *et les normes sociales élevées* constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine *pour tous*; estime, à cet égard, que *la création d'emplois de qualité* et la *garantie de normes sociales élevées* doivent être *placées* au centre des politiques de l'Union européenne, *notamment* pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable *et socialement plus juste*;

Or. en

Amendement 142

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. *observe* que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale

Amendement

2. *rappelle* que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale

plus durable;

plus durable;

Or. en

Amendement 143
Jérôme Lavrilleux

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable;

Amendement

2. observe que ***la pauvreté et l'exclusion sociale demeurent des problèmes importants, que les objectifs de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2010 n'ont pas été entièrement remplis, et que des*** emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire une Union européenne sociale plus durable ***et à promouvoir la cohésion sociale qui est aujourd'hui plus que jamais nécessaire;***

Or. en

Amendement 144
Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques de l'Union européenne, en

Amendement

2. observe que les emplois de qualité constituent un pilier essentiel de l'équité sociale, en promouvant la dignité humaine; estime, à cet égard, que l'emploi et la croissance doivent être placés au centre des politiques ***des États membres et*** de l'Union

particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire *une Union européenne sociale* plus *durable*;

européenne, en particulier celles pour la jeunesse, de façon à construire *des économies sociales* plus *durables dans l'Union européenne*;

Or. en

Amendement 145
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. invite la Commission à définir et à quantifier son concept de justice sociale, en tenant compte à la fois de l'emploi et des politiques sociales, par le biais de l'examen annuel de la croissance pour 2016 et du semestre européen.

Or. en

Amendement 146
Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. se dit préoccupé par les conséquences de la fuite des cerveaux, chez les diplômés hautement qualifiés de l'Union, vers des économies plus riches et plus attractives telles que la Suisse, les États-Unis et la Norvège, combinée à l'afflux de migrants en moyenne faiblement qualifiés, sur la capacité de l'Union à retrouver sa compétitivité et à créer davantage d'emplois qualifiés;

Or. en

Amendement 147

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. invite la Commission à engager les États membres dans des stratégies et des actions destinées à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, conformément à la stratégie Europe 2020.

Or. en

Amendement 148

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres **aux besoins du** marché du travail;

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement, **les services d'aide individualisée, notamment la création d'opportunités de travail temporaire qui soient adaptées même pour les personnes les moins qualifiées**, et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres **pour soutenir l'accès et le maintien sur le** marché du travail **ouvert, pour tous en Europe;**

Or. en

Amendement 149

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, **y compris les entreprises d'économie sociale**, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail, **en particulier grâce à la formation en alternance; invite les États membres à inclure la culture de l'entrepreneuriat et les principes de l'économie sociale dans leurs programmes d'enseignement et de formation;**

Or. en

Amendement 150
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement **et** les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement, **les services d'aide individualisée**, les partenaires sociaux **et la société civile**, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres, **notamment, mais pas exclusivement**, aux besoins du marché du travail;

Or. en

Amendement 151

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin *d'adapter* les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin *de mieux faire correspondre* les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Or. en

Amendement 152

Ulla Tørnæs, Marian Harkin, Enrique Calvet Chambon, Jean-Marie Cavada, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, *en accord avec les coutumes et les traditions nationales*, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres *pour lutter contre les inéquations de compétences et répondre* aux besoins du marché du travail;

Or. en

Amendement 153

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin **d'adapter** les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin **d'améliorer** les systèmes d'enseignement et de formation des États membres **et de mettre en place un système de formation en alternance permettant de répondre** aux besoins du marché du travail;

Or. en

Amendement 154

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à **encourager**, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin **d'adapter les** systèmes d'enseignement et de formation **des États membres aux besoins du** marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à **promouvoir**, au niveau des États membres, **une stratégie d'investissement plus large pour l'ensemble du cycle de l'enseignement et de la formation, couvrant tous les secteurs de la formation continue, de l'apprentissage sur le lieu de travail et de la formation formelle et non formelle, et de renforcer** des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin **de créer des** systèmes d'enseignement et de formation **inclusifs pour un accès réussi au** marché du travail;

Or. en

Amendement 155

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres **aux besoins du** marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement, **les services d'aide individualisée** et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres **pour soutenir l'accès et le maintien sur le** marché du travail **ouvert, pour tous en Europe**;

Or. en

Amendement 156

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, **au niveau des** États membres, **des** formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager **l'échange de meilleures pratiques entre les États membres sur de nouvelles** formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Or. en

Amendement 157

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Amendement

3. invite la Commission à encourager, au niveau des États membres, des formes de coopération impliquant les gouvernements, les entreprises, les établissements d'enseignement, ***les services individualisés, la société civile*** et les partenaires sociaux, afin d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation des États membres aux besoins du marché du travail;

Or. en

Amendement 158

Anne Sander, Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite les États membres, afin de mieux adapter leurs systèmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché du travail, à soutenir l'apprentissage et à faire plein usage des fonds mis à la disposition des apprentis au titre d'Erasmus + afin de garantir la qualité et l'attractivité de ce type de formation;

Or. en

Amendement 159

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová, Enrique Calvet Chambon, Jean-Marie Cavada

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. observe avec préoccupation que les données sur les dépenses des gouvernements en faveur de l'enseignement confirment un risque accru de retards d'investissement dans le capital humain, notamment en ce qui concerne les compétences numériques; note, en outre, que les efforts en matière d'enseignement portent en premier lieu sur la catégorie la plus jeune de la main d'œuvre, alors que dans de nombreux pays, il est nécessaire d'élargir cette approche à la formation de la main d'œuvre, notamment celle des adultes, et aux possibilités de formation professionnelle; souligne que des investissements insuffisants dans l'enseignement, en particulier en ce qui concerne les compétences numériques, constitue une menace pour la compétitivité de l'Europe et l'employabilité de la main d'œuvre européenne; encourage, par conséquent, les États membres à donner la priorité à une formation diversifiée dans le domaine des compétences numériques;

Or. en

Amendement 160
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne la nécessité d'investir dans les personnes dès que possible dans le cycle de vie afin de réduire les inégalités et de renforcer l'inclusion sociale dès le plus jeune âge; demande, par conséquent,

que des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) de qualité, inclusifs et abordables, soient accessibles à tous les enfants dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 161

Mara Bizzotto, Joëlle Mélin, Dominique Martin

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer **un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances**, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

Amendement

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer **des systèmes de formation en alternance, tels que la formation professionnelle et l'apprentissage**;

Or. en

Amendement 162

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, **en**

Amendement

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances;

particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

Or. en

Amendement 163

Jeroen Lenaers

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

Amendement

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles; ***estime qu'une certification cohérente et la reconnaissance mutuelle des qualifications contribueront à combler le fossé entre la pénurie de compétences sur le marché européen du travail, d'une part, et les jeunes demandeurs d'emploi, d'autre part;***

Or. en

Amendement 164

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès

Amendement

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes ***et des personnes***

lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

qui ont été absentes du marché du travail pendant un certain temps pour assumer des responsabilités familiales; souligne dès lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

Or. en

Amendement 165

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Brando Benifei, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

Amendement

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; souligne dès lors l'importance de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles; *insiste sur la mise en œuvre de l'approche dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, dans le but d'établir un parcours flexible d'enseignement ou de formation qui reconnaisse la formation formelle, mais aussi non formelle et informelle, afin de renforcer l'équité et la cohésion sociale, et qui permette aux groupes plus vulnérables d'avoir des opportunités d'emploi;*

Or. en

Amendement 166

Ulrike Trebesius, Anthea McIntyre, Amjad Bashir, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; **souligne** dès lors **l'importance** de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

Amendement

4. rappelle l'importance des aptitudes et des compétences acquises dans des environnements d'apprentissage non formel et informel en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes; **invite**, dès lors, **les États membres à considérer combien il est important, sur le plan social et économique**, de créer un système de validation pour les formes non formelles et informelles de connaissances **et d'expérience**, en particulier celles acquises dans le cadre d'activités bénévoles;

Or. en

Amendement 167
Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. **salue** la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, **et souligne son importance** pour la **transition de l'enseignement vers la vie active**; **insiste** sur la nécessité **de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés**;

Amendement

5. **prend acte de** la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local; **déplore le fait que, selon la Cour des comptes, la garantie pour la jeunesse n'ait pas été effectivement mise en œuvre dans de nombreux États membres^{1bis}**; **se dit convaincu qu'il appartient à la Commission d'attirer l'attention des États membres sur la nécessité d'agir et de faciliter l'échange de meilleures pratiques sur la façon de mieux lutter contre le chômage**;

1 bis

http://eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR15_03/SR15_03_FR.pdf - points 38, 39

Amendement 168

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés;

Amendement

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés; ***regrette toutefois que dans certains États membres, la garantie pour la jeunesse n'ait pas donné les résultats escomptés; demande l'amélioration de cet instrument par la mise en œuvre d'actions à différents niveaux parmi toutes les parties concernées (jeunes, entreprises et institutions de formation);***

Amendement 169

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés;

Amendement

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés, ***en***

accordant une attention accrue aux services de soutien de base et individualisé;

Or. en

Amendement 170
Jean Lambert, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés;

Amendement

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés *et les services d'aide sociale de base et individualisés; insiste sur la nécessité de veiller à ce que la garantie pour la jeunesse profite aux jeunes touchés par de multiples formes d'exclusion et par l'extrême pauvreté;*

Or. en

Amendement 171
Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes

Amendement

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes

adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés;

adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés, **aux niveaux national et européen**;

Or. en

Amendement 172

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés;

Amendement

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés **et les services d'aide sociale; insiste sur la nécessité de veiller à ce que la garantie pour la jeunesse profite aux jeunes touchés par de multiples formes d'exclusion et par l'extrême pauvreté**;

Or. en

Amendement 173

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes

Amendement

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes

adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés;

adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés *et les services d'aide sociale, notamment les services de soutien de base et individualisé; insiste sur la nécessité de veiller à ce que les garanties pour la jeunesse profitent aux jeunes touchés par de multiples formes d'exclusion et par l'extrême pauvreté;*

Or. en

Amendement 174

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Brando Benifei, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés;

Amendement

5. salue la proposition de la Commission de renforcer la garantie pour la jeunesse au niveau national, régional et local, et souligne son importance pour la transition de l'enseignement vers la vie active; insiste sur la nécessité de garantir des formes adéquates de collaboration entre les services de l'emploi publics et privés; *regrette que le financement de la garantie pour la jeunesse n'ait pas été suffisant pour traiter cette question efficacement, et déplore le manque de coordination dans l'utilisation des fonds par les États membres; réitère son appel en faveur d'un cadre européen introduisant des normes minimales pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse;*

Or. en

Amendement 175

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande à la Commission de garantir un suivi rigoureux de l'utilisation des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 176
Brando Benifei, Javi López

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. souligne que la garantie pour la jeunesse et l'initiative pour l'emploi des jeunes jouent un rôle moteur pour améliorer la transition de l'école vers la vie active, moderniser les services publics de l'emploi et contribuer à la réduction du chômage des jeunes; fait toutefois remarquer qu'une meilleure collaboration entre administrations publiques et parties prenantes au niveau local, ainsi que de meilleures synergies entre les différents niveaux de gouvernement, augmenterait la portée et l'impact des programmes; invite la Commission, à cet égard, à se pencher sur une révision ciblée de la garantie pour la jeunesse et de ses instruments de financement, notamment l'initiative pour l'emploi des jeunes;

Or. en

Amendement 177
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme; estime qu'une telle approche nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines, en ***exigeant des participants possédant le niveau d'éducation nécessaire qu'ils aident les chômeurs à surmonter les lacunes éventuelles de leur éducation ou de leur formation***; souligne que les processus de requalification professionnelle ***exigent de dégager*** des ressources financières adéquates ***en faveur des chômeurs***;

Amendement

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme; estime qu'une telle approche nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines ***de la part de tous les acteurs concernés, notamment les prestataires de services sociaux, afin de garantir que l'approche personnalisée prévue puisse être mise en œuvre; demande qu'une aide appropriée soit apportée aux demandeurs d'emploi sous forme de prestation de services intégrés et d'un accès à un enseignement et une formation de qualité pour combler les lacunes éventuelles***; souligne que les processus de requalification professionnelle, ***pour être effectivement en faveur des chômeurs, exigent*** des ressources financières adéquates;

Or. en

Amendement 178

Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová, Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme; estime qu'une telle approche nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines, en exigeant des participants possédant le niveau d'éducation nécessaire qu'ils aident les chômeurs à surmonter les lacunes éventuelles de leur éducation ou de leur formation; souligne que les ***processus de requalification professionnelle exigent de dégager*** des ***ressources financières***

Amendement

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme; estime qu'une telle approche nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines, en exigeant des participants possédant le niveau d'éducation nécessaire qu'ils aident les chômeurs à surmonter les lacunes éventuelles de leur éducation ou de leur formation; souligne que ***pour être efficaces, les politiques actives en matière d'emploi doivent prévoir*** des ***obligations***

adéquates en faveur des chômeurs;

*imposées aux autorités nationales
compétentes ainsi qu'à chaque chômeur
de longue durée;*

Or. en

Amendement 179

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme; estime qu'une telle approche nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines, en exigeant des participants possédant le niveau d'éducation nécessaire qu'ils aident les chômeurs à surmonter les lacunes éventuelles de leur éducation ou de leur formation; souligne que les processus de requalification professionnelle exigent de dégager des ressources financières adéquates en faveur des chômeurs;

Amendement

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme; estime qu'une telle approche nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines, en exigeant des participants possédant le niveau d'éducation nécessaire qu'ils aident les chômeurs à surmonter les lacunes éventuelles de leur éducation ou de leur formation; souligne que les processus de requalification professionnelle exigent de dégager des ressources financières adéquates en faveur des chômeurs *de tous âges*;

Or. en

Amendement 180

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme; estime qu'une telle approche

Amendement

6. se réjouit de l'initiative de la Commission de mettre en place une approche individualisée pour les chômeurs à long terme, *mais s'inquiète de la*

nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines, en exigeant des participants possédant le niveau d'éducation nécessaire qu'ils aident les chômeurs à surmonter les lacunes éventuelles de leur éducation ou de leur formation; souligne que les processus de requalification professionnelle exigent de dégager des ressources financières adéquates en faveur des chômeurs;

situation critique des chômeurs de longue durée en Europe, qui représentent plus de 12 millions de personnes; estime qu'une telle approche nécessitera des efforts accrus sur le plan des ressources humaines, en exigeant des participants possédant le niveau d'éducation nécessaire qu'ils aident les chômeurs à surmonter les lacunes éventuelles de leur éducation ou de leur formation; souligne que les processus de requalification professionnelle exigent de dégager des ressources financières adéquates en faveur des chômeurs;

Or. en

Amendement 181

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne que les chômeurs de longue durée manquent souvent des ressources financières minimales pour répondre aux besoins les plus basiques de la vie quotidienne; estime par conséquent qu'une requalification professionnelle devrait être précédée et accompagnée de mesures financières telles qu'un revenu minimal, qui permettrait à un chômeur de longue durée de faire face aux besoins les plus urgents de la vie quotidienne tout en travaillant à sa requalification professionnelle;

Or. en

Amendement 182

Ulrike Trebesius, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. reconnaît la valeur potentielle de l'Union pour attirer l'attention des États membres sur la nécessité de prendre des mesures, et pour faciliter les échanges de conseils et d'assistance pour les États membres qui en ont besoin;

Or. en

Amendement 183

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur **donner confiance en eux** et **garantir** leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer la viabilité des systèmes nationaux de sécurité sociale;

Amendement

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur **survie** et leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer la viabilité des systèmes nationaux de sécurité sociale;

Or. en

Amendement 184

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur donner confiance en eux et garantir leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et **assurer** la viabilité des systèmes nationaux de sécurité sociale;

Amendement

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur donner confiance en eux et garantir leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et **l'exclusion sociale, et qu'elle contribuera, à terme, à la viabilité des**

systèmes nationaux de sécurité sociale;

Or. en

Amendement 185

Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur donner confiance en eux et garantir leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer la viabilité des systèmes nationaux de sécurité sociale;

Amendement

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur donner confiance en eux et garantir leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer la viabilité des systèmes nationaux de sécurité sociale; ***invite la Commission à soutenir les initiatives visant à réduire le chômage de longue durée par la création d'opportunités d'enseignement et de formation tout au long de la vie pour tous, destinées aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi de tous âges;***

Or. en

Amendement 186

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Brando Benifei, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur donner confiance en eux et garantir leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer la viabilité des systèmes nationaux de sécurité sociale;

Amendement

7. rappelle que l'intégration des chômeurs de longue durée est cruciale pour leur donner confiance en eux et garantir leur épanouissement futur et constitue un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer la viabilité des systèmes nationaux de sécurité sociale; ***estime, étant***

donné la situation sociale de ces citoyens, qu'il est indispensable de prendre en compte leurs besoins en termes de revenu suffisant, de logement adéquat, de transports publics, de santé et d'aide à l'enfance, de même qu'il est nécessaire d'effectuer un meilleur contrôle à l'échelle européenne des politiques mises en œuvre au niveau national; invite la Commission à prendre des mesures dès que possible pour garantir l'accès aux financements de l'Union et à mobiliser, dans la mesure du possible, des moyens supplémentaires, comme cela a été fait dans le cas de l'initiative pour l'emploi des jeunes, en particulier dans les pays les plus durement touchés par la crise et l'assainissement budgétaire;

Or. en

Amendement 187
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis invite la Commission et les États membres à échanger les meilleures pratiques sur l'efficacité d'un revenu minimal pour la réduction des inégalités et de l'exclusion sociale en Europe;

Or. en

Amendement 188
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis est profondément préoccupé par le fait qu'il subsiste un écart de 26 % entre le taux d'emploi moyen dans l'Union et le taux d'emploi des personnes handicapées, qui est inférieur à 50 %;

Or. en

Amendement 189

Ulrike Trebesius, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis se dit convaincu que des politiques efficaces dans domaine du marché du travail devraient comprendre une aide en faveur d'une action immédiate au niveau des États membre et de l'Union, le cas échéant, pour faire face aux difficultés causées par le ralentissement économique cyclique, combinée à une aide destinée à répondre aux problèmes structurels et systémiques à long terme sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 190

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis souligne toutefois qu'un emploi ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté, 12 % des personnes en âge de travailler étant confrontées à la pauvreté

en 2014, un taux en augmentation de 11 % par rapport à 2009. fait remarquer qu'une approche fondée sur une inclusion active intégrée et un investissement social est essentielle pour garantir l'accès à des emplois de qualité, des marchés du travail ouverts à tous et un soutien au revenu adéquat;

Or. en

Amendement 191

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis met l'accent sur la nécessité urgente de garantir que les efforts de l'Union dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont placés au centre de sa stratégie pour la croissance; invite la Commission et les États membre à s'attaquer énergiquement au problème du nombre croissant de personnes confrontées à l'exclusion extrême en matière de logement et au sans-abrisme, des phénomènes qui ne ressortent actuellement pas des indicateurs utilisés pour mesurer l'objectif de l'Union de réduction de la pauvreté, mais qui représentent toutefois une réalité sociale alarmante qui touche au moins quatre millions de personnes chaque année; est préoccupé par le fait que 22 348 834 ménages dans l'Union, soit 11 % de la population, sont confrontés à la surcharge des coûts du logement, et que 10,5 millions d'autres souffrent d'une privation de logement;

Or. en

Amendement 192
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis insiste sur la nécessité d'apporter une réponse rapide et appropriée à la situation des chômeurs de plus de 55 ans; invite la Commission et les États membres à soutenir des solutions d'emploi flexibles pour ces personnes (notamment des emplois à temps partiels et temporaires) qui correspondent à leurs besoins spécifiques, prévenant ainsi leur départ prématuré du monde du travail; met en exergue le rôle important des employés les plus âgés sur le lieu de travail, de par la transmission de leurs connaissances et de leur expérience aux travailleurs plus jeunes, par exemple lorsqu'ils sont impliqués dans les processus de formation en milieu professionnel, ce qui garantit que les travailleurs de plus de 55 ans ne se retrouvent pas au chômage.

Or. en

Amendement 193

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. reconnaît la tendance suivie par un nombre croissant d'entreprises qui rappellent leur production et leurs services dans l'Union européenne, ainsi que les possibilités qui en découlent sur le plan de la création d'emplois dans les États membres; pense que les économies de l'Union disposent là d'une chance unique d'accélérer cette tendance de

rapatriement d'emplois, en renforçant un environnement réglementaire stable et prévisible;

Or. en

Amendement 194
Jean Lambert, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. souligne la nécessité urgente de garantir que les efforts de l'Union en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'attaquent énergiquement au problème du nombre croissant de personnes confrontées à l'exclusion extrême en matière de logement et au sans-abrisme, des phénomènes qui ne ressortent actuellement pas des indicateurs utilisés pour mesurer l'objectif de l'Union de réduction de la pauvreté, mais qui représentent une réalité sociale alarmante qui touche au moins quatre millions de personnes chaque année;

Or. en

Amendement 195
Sven Schulze, Anne Sander

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. note que *l'Union européenne continue* de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un

8. note que *de nombreux États membres continuent* de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, *avant un éventuel futur renversement de la tendance des taux d'intérêt par la BCE avec un impact*

assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

négalif sur les finances de l'État, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 196
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, *et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir* aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence; *reconnaît que les mesures d'austérité n'ont pas apporté de solutions durables à ces problèmes; insiste sur la nécessité d'offrir* aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 197
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune ***eu égard à l'investissement social en tant qu'instrument***;

Or. en

Amendement 198
Claude Rolin

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est

donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune; ***insiste sur l'importance de prendre en compte l'avis des partenaires sociaux en ce qui concerne les réformes structurelles et les politiques relatives au marché du travail;***

Or. en

Amendement 199

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles ***permettant de créer un marché du travail plus flexible et sûr***, et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 200

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de **meilleure qualité et durables** tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune; **souligne que les politiques économiques devraient s'adapter aux besoins sociaux et garantir des mesures sociales minimales ainsi que des services de base pour les citoyens;**

Or. en

Amendement 201
Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, **aux** réformes structurelles et à un assainissement budgétaire **responsable** et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement **public et privé, à des** réformes structurelles **responsables** et à un assainissement budgétaire **équilibré** et, par conséquent, à offrir aux entreprises **et aux services publics** un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques;

donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 202
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir *aux entreprises* un environnement favorable *en vue de créer davantage* d'emplois de qualité *tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques*; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement *social*, aux réformes structurelles *socialement et économiquement équilibrées* et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir un environnement favorable *à la création* d'emplois de qualité, *au progrès social et à l'investissement, tout en apportant des bénéfices sociaux* et économiques. souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 203
Heinz K. Becker, Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il

convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain **et à la formation continue** dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 204

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de **continuer à** donner la priorité à l'investissement, aux réformes **structurelles** et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir **aux entreprises** un environnement favorable en vue de **créer** davantage d'emplois de qualité tout en **parvenant à un équilibre entre** les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes **sociaux** structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de donner la priorité à l'investissement **public à grande échelle**, aux réformes **socialement progressistes (telles que la création d'un objectif de l'Union pour que les salaires minimum apportent une rémunération d'au moins 60 % du salaire moyen national respectif, qui s'accompagnerait d'un objectif de l'Union pour des régimes de revenu minimum apportant un soutien au revenu d'au moins 60 % du revenu national médian égalisé)** et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir un environnement **économique** favorable en vue de **la création de** davantage d'emplois de qualité tout en **rééquilibrant** les dimensions sociales et économiques;

souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 205

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que *l'Union européenne continue* de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Amendement

8. note que *de nombreux États membres continuent* de se heurter à des problèmes structurels qu'il convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à offrir aux entreprises un environnement favorable en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune;

Or. en

Amendement 206

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il

Amendement

8. note que l'Union européenne continue de se heurter à des problèmes structurels qu'il

convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à ***offrir aux entreprises un environnement favorable*** en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que ***si la priorité est donnée au capital humain dans le cadre d'une stratégie commune***;

convient de résoudre de toute urgence, et souligne la nécessité de continuer à donner la priorité à l'investissement, aux réformes structurelles ***qui réduisent les inégalités et promeuvent les emplois de qualité, la croissance durable et l'investissement social***, et à un assainissement budgétaire responsable et, par conséquent, à ***permettre une avancée favorable vers plus de cohésion et vers une convergence sociale ascendante*** en vue de créer davantage d'emplois de qualité tout en parvenant à un équilibre entre les dimensions sociales et économiques; souligne que ces priorités ne pourront se concrétiser que ***par un investissement adéquat dans le capital humain et grâce à des systèmes sociaux durables mieux adaptés et à des solutions intégrées visant à soutenir les personnes et à les rendre encore plus résilientes et préparées à faire face aux défis***;

Or. en

Amendement 207

Joachim Schuster, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. rappelle la nécessité de politiques budgétaires responsables, tenant compte de la soutenabilité de la dette, du cycle économique et du retard d'investissement; se dit préoccupé par la forme de l'assainissement budgétaire préconisée par la Commission, qui est centrée sur la réduction des dépenses; souligne qu'un assainissement budgétaire responsable devrait, à l'avenir, être axé sur les politiques des revenus en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales; prend acte d'une étude du Fonds monétaire international[1] qui met l'accent sur le fait qu'un assainissement fiscal précipité

est susceptible de nuire aux perspectives de croissance car il réduit la demande intérieure;

[1] IMF Working Paper ' Walking Hand in Hand: Fiscal Policy and Growth in Advanced Economies', May 2012.

Or. en

Amendement 208

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Brando Benifei, Javi López, Elena Gentile, Agnes Jongerius, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. fait remarquer que des réformes socialement responsables doivent se fonder sur la solidarité, l'intégration, la justice sociale et une répartition juste des richesses – un modèle qui garantit l'égalité et la protection sociale, protège les groupes vulnérables et améliore les conditions de vie de tous les citoyens.

Or. en

Amendement 209

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. souligne la nécessité de *promouvoir et de protéger l'économie* de marché sociale, qui offre un cadre au sein duquel la compétitivité *contribue à la justice sociale*, et où *cette dernière stimule la compétitivité*;

9. souligne la nécessité de *réorienter les politiques économiques de l'Union vers une économie* de marché sociale, qui offre un cadre au sein duquel la compétitivité, *des conditions de travail décentes et des normes sociales élevées contribuent à la justice sociale et à l'égalité*;

Amendement 210

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de promouvoir et de protéger l'économie de marché sociale, qui offre un cadre au sein duquel la compétitivité contribue à la justice sociale, et où cette dernière stimule la compétitivité;

Amendement

9. souligne la nécessité de promouvoir et de protéger l'économie de marché sociale, qui offre un cadre au sein duquel la compétitivité contribue à la justice sociale, et où cette dernière stimule la compétitivité; ***invite la Commission à élargir son approche en matière d'insolvabilité et de défaillance des entreprises, telle qu'exprimée dans sa recommandation du 12 mars 2014, afin d'améliorer les programmes de restructuration de la dette et de la "deuxième chance", non seulement pour les sociétés et les entrepreneurs, mais aussi pour les particuliers et les ménages, en tant que moyen de résoudre le problème de la dette privée excessive de façon juste et efficace en termes sociaux et économiques;***

Amendement 211

Jérôme Lavrilleux

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de promouvoir et de protéger l'économie de marché sociale, qui offre un cadre au sein duquel la compétitivité contribue à la justice sociale, et où cette dernière stimule la

Amendement

9. souligne la nécessité de promouvoir et de protéger l'économie de marché sociale, qui offre un cadre au sein duquel la compétitivité contribue à la justice sociale, et où cette dernière stimule la

compétitivité;

compétitivité, ainsi que la nécessité de trouver un équilibre entre les considérations économiques et le besoin de garantir un assainissement budgétaire efficace, une économie durable, une vraie cohésion sociale et une protection sociale accrue;

Or. en

Amendement 212
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que l'EAC devrait évaluer de manière plus cohérente l'évolution des inégalités en Europe par des indicateurs économiques tels que l'indice de Gini ou celui de Palma;

Or. en

Amendement 213
Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. s'inquiète du fait que les réformes du marché du travail dans de nombreux États membres ont essentiellement encouragé l'emploi précaire; observe que 50 % des emplois créés en 2014 étaient des emplois temporaires; constate que, selon la Commission, la pauvreté au travail persiste; demande, dans ce contexte, une augmentation des salaires, non seulement pour garantir un revenu

décent, mais également pour servir à consolider la reprise économique grâce au renforcement de la demande intérieure;

Or. en

Amendement 214
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Amendement

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet ***tant la qualité du travail que*** l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Or. en

Amendement 215
Jeroen Lenaers

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des

Amendement

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, ***les sociétés boîte aux lettres et le***

travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer *leurs mécanismes* d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

faux travail indépendant, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer *et à équiper correctement les services* d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Or. en

Amendement 216 **Georgi Pirinski**

Proposition de résolution **Paragraphe 10**

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures *qui permettent* aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; *encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;*

Amendement

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures *visant à régulariser les emplois et à permettre* aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi;

Or. en

Amendement 217
Claude Rolin

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Amendement

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables; ***encourage les États membres à investir pleinement dans la future plateforme de lutte contre le travail non déclaré;***

Or. en

Amendement 218
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale

Amendement

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet ***tant la qualité du travail que*** l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une

entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi *et de protection sociale*; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables; *invite les États membres à imposer des sanctions aux employeurs abusifs*;

Or. en

Amendement 219

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Jutta Steinruck, Guillaume Balas, Brando Benifei, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale *et à* des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à *prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi*; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés *aux* diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Amendement

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale *ainsi qu'à* des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à *redoubler d'efforts pour transformer le travail non déclaré en travail déclaré*; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés *au degré de stabilité et à la qualité des* diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Or. en

Amendement 220
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Amendement

10. attire l'attention sur la nécessité de lutter de toute urgence contre le travail non déclaré, qui compromet ***tant la qualité du travail que*** l'accès des travailleurs à des systèmes de protection sociale et à des financements publics nationaux et crée une concurrence déloyale entre les entreprises européennes; invite les États membres à renforcer leurs mécanismes d'inspection du travail et à prendre des mesures qui permettent aux travailleurs de l'économie souterraine d'avoir accès à des régimes de protection de l'emploi; ***reconnait le rôle du travail intérimaire pour transformer le travail disponible en emploi déclaré, et*** encourage les États membres à mettre en place des taux d'imposition adaptés aux diverses formes de relations de travail à titre de mesure incitative en faveur de contrats stables;

Or. en

Amendement 221

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Georgi Pirinski, Maria João Rodrigues, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. se dit préoccupé par l'augmentation des inégalités de revenus, liées en partie à des réformes inefficaces du marché du travail; invite la Commission et les États membres à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité des emplois afin de réduire la

segmentation du marché du travail, en combinaison avec des mesures d'augmentation du salaire minimal à un niveau décent ainsi que de renforcement de la négociation collective et de la position des travailleurs dans le système de fixation des salaires, afin de réduire la dispersion des rémunérations; observe avec inquiétude qu'au cours de ces dernières décennies, la gestion d'entreprise a accordé une importance croissante au volet économique, tandis que les salaires des travailleurs ont stagné ou ont été réduits; considère que ces disparités excessives entre les salaires aggravent les inégalités et nuisent à la productivité et à la compétitivité des entreprises;

Or. en

Amendement 222

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Guillaume Balas, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. invite la Commission et les États membres à respecter et promouvoir les négociations collectives et leur champ d'application afin de toucher autant de travailleurs que possible tout en visant en même temps à de meilleurs planchers salariaux sous la forme, le cas échéant, de salaires minimaux fixés à des niveaux décents et avec la participation des partenaires sociaux, l'objectif étant de mettre un terme au nivellement des salaires par le bas au nom de la compétitivité, de soutenir la demande globale et la relance économique, de réduire les inégalités salariales, de lutter contre la pauvreté au travail et d'aider la Banque centrale européenne à sortir du

*risque de déflation et d'atteindre son
objectif de stabilité des prix;*

Or. en